



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Éleveurs de Haute-Marne face aux attaques de loups

Question orale n° 441

Texte de la question

M. Christophe Bentz attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation critique que connaissent les éleveurs de Haute-Marne face à la recrudescence des attaques de loups. Avec près de 700 brebis tuées depuis le début de l'année et la présence d'une meute installée dans le Bassigny, la pression de prédation atteint un niveau insoutenable pour les exploitations. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour adapter la régulation du loup à la réalité du terrain, notamment en matière de relèvement du plafond de prélèvements, de simplification des procédures de tir ou encore de soutien aux initiatives locales comme le projet pilote de clôture de protection porté par la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, qui vise une reconnaissance au titre du plan national d'action Loup dès 2026 et qui nécessite un engagement clair et fort des pouvoirs publics pour être mis en œuvre.

Texte de la réponse

ATTAQUES DE LOUPS EN HAUTE-MARNE

Mme la présidente . La parole est à M. Christophe Bentz, pour exposer sa question, no 441, relative aux attaques de loups en Haute-Marne.

M. Christophe Bentz . Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

« J'en fais des cauchemars la nuit, je me réveille trempé de sueur et me lève, chaque matin, en tendant le dos. Je rejoins mon troupeau à reculons alors que j'aimais passionnément mon métier. Ramasser des cadavres tous les deux jours ou voir des bêtes en souffrance, ce n'est pas une vie. Où est le bien-être animal ? » Ces mots sont ceux de Stéphane, éleveur ovin dans le Bassigny, dans le Sud de la Haute-Marne. Il a perdu cette année plus de 170 brebis, un véritable carnage qui le contraindra sans doute à cesser toute activité l'année prochaine.

La Haute-Marne est le département de plaine le plus touché par les attaques de loups : depuis le début de l'année, on compte plus de 700 victimes en près de 150 attaques. Une dizaine d'éleveurs sont concernés. Pour chaque Stéphane qui décide d'arrêter, combien de jeunes renoncent à s'installer ?

Les éleveurs et leurs représentants, les élus locaux, la population : tous nous alertent depuis plusieurs mois, sans résultat. Le loup ravage désormais nos élevages. Il faut lever cet obstacle insupportable à l'exercice même du métier d'agriculteur.

Face à l'augmentation de la population de loups, le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage n'est plus adapté, notamment dans les zones de plaines, où les enjeux et les contraintes sont bien différents de ceux que connaissent les zones historiques de montagne.

Il faut donc agir : relever le seuil de prélèvement, améliorer les méthodes d'estimation, autoriser les tirs de

défense et de prélèvement dans tous les cercles, simplifier les procédures pour que ces tirs puissent intervenir immédiatement après une attaque, reconnaître et faciliter les zones de non-protétabilité et, enfin, renforcer les moyens comme le maillage de la brigade mobile d'intervention et des lieutenants de l'ovierie.

Je vous invite, monsieur le ministre, ainsi que Mme la ministre de l'agriculture, à venir sur place pour constater la situation et rencontrer les éleveurs et leurs représentants. Je vous demande également de saisir la préfète coordinatrice du plan national d'actions sur le loup, afin de régler ce problème qui se pose de façon grave et urgente en Haute-Marne et qui a de lourdes conséquences sanitaires, économiques, sociales et même psychologiques.

Quand et comment le gouvernement compte-t-il enfin adapter la régulation du loup à la réalité du terrain ? Qu'attendez-vous pour réagir : que l'on dénombre 1 000 ou 2 000 victimes ? Que nos éleveurs disparaissent ? Certains viennent me voir pour me dire qu'ils sont au bord du suicide.

La situation n'est plus tenable. Entendez la détresse des éleveurs de Haute-Marne et d'ailleurs. Ils attendent des décisions fortes, concrètes. Ils ne veulent pas de promesses mais des actes. Tout de suite.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Laurent Panifous, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement* . Tout d'abord, veuillez excuser Mme la ministre de l'agriculture qui, retenue, m'a demandé de bien vouloir vous répondre à sa place. Elle tient d'abord à redire combien elle partage la détresse des éleveurs qui découvrent parfois, au petit matin, qu'une attaque de loup a anéanti en quelques minutes le travail de plusieurs mois. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le loup colonise aujourd'hui de nouveaux territoires – à l'image de votre département.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : on estime désormais la population à 1 013 loups, soit deux fois plus qu'en 2016. En 2024, plus de 4 000 attaques ont été recensées, soit une hausse de 5 %, causant près de 11 % de victimes supplémentaires.

Face à une telle dynamique, la France n'est pas restée passive. Avec d'autres États, elle a obtenu le déclassement du statut du loup, passé de « strictement protégé » à « protégé » dans le cadre de la Convention de Berne – ce qui a conduit à la révision de la directive européenne « habitats » en 2025. Il s'agit là de véritables victoires françaises, qui pourraient nous offrir de nouvelles marges de manœuvre – que vous appelez de vos vœux. Des travaux sont en cours pour tirer les conséquences de cette évolution au niveau national.

Par ailleurs, si la ministre entend la demande de certains éleveurs de supprimer le plafond de prélèvement, cette décision est juridiquement inenvisageable car l'espèce demeure protégée. En revanche, au niveau national, le plafond devrait prochainement être augmenté de 2 %.

J'ajoute que l'autorisation administrative devrait être remplacée par une simple déclaration en préfecture pour les cercles 0, 1 et 2 – les zones les plus touchées. Dans ces mêmes territoires, l'éleveur ne sera plus obligé de prouver que des mesures de protection ont été préalablement mises en œuvre. Les conditions pour autoriser un tir de prélèvement seront également simplifiées.

Toutes ces évolutions sont soumises, en ce moment même, à une consultation du public. Le gouvernement agit donc avec détermination mais aussi avec responsabilité, dans le respect du droit.

Mme la présidente . La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz . Je vous remercie pour votre réponse. Nous savons que le statut de protection du loup a fait l'objet d'un déclassement, mais cette mesure reste insuffisante.

Par ailleurs, nous ne demandons pas la suppression du plafond de prélèvement. Nous souhaitons qu'il soit au moins augmenté significativement, tout simplement pour simplifier la vie des éleveurs et des agriculteurs, qui souffrent beaucoup.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bentz](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 441

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 10117

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)